

Dès l'année 1780, la suppression du Chapitre de Beaujeu, par voie d'extinction, avait été prononcée par lettres Royales sur les instances d'une femme ambitieuse, jouissant de grandes relations à la Cour, Madame de Ruffey, abbesse du Chapitre noble des chanoinesses de Salles, qui avait obtenu que les biens du Chapitre supprimé seraient réunis à ceux de son abbaye.

L'évêque de Mâcon nomma un commissaire pour informer sur cette suppression et en préparer l'exécution. Celui-ci se transporta le 16 mars 1784 au château de Beaujeu et commença ce jour-là, dans l'église collégiale et ses dépendance, une visite qui dura quatre jours. Ce sont les procès-verbaux de cette visite, contenant la description des chapelles, des vases sacrés, des tableaux, des statues et autres objets renfermés dans l'église et dans la sacristie, que M. l'abbé Longin a retrouvés au dépôt des archives du département.

Dans son *Histoire du Beaujolais*, Louvet, historien du XVII^e siècle, écrit à propos de Notre-Dame de Beaujeu, « qu'il a vu fort peu d'églises cathédrales ou collégiales où l'office soit mieux fait ; que c'est une fort belle église, d'une admirable structure, ornée de fort belles chapelles, de belles orgues, d'une riche sacristie où il y a de fort beaux ornements et en quantité, la plupart desquels sont de la libéralité des princes, qui y ont apporté du Levant de précieuses reliques, et entre autres celle de la Croix de Notre-Seigneur. »

Les procès-verbaux de 1784 prouvent, en effet, que cette église était un monument remarquable, de style roman, à trois nefs séparées par des colonnes, se terminant chacune du côté du sanctuaire par une sorte d'hémicycle en forme de coquille.